



DÉFI CHARCOT CÔTE VERMEILLE

Règlement général

Article 1 : ORGANISATION

L'association « **SLA Laissez-la 66** » (association loi 1901 à but non lucratif) organise une manifestation sportive en date prévisionnelle du **29 septembre 2024** à Port-Vendres, dans le but de donner de la visibilité à la maladie de Charcot ou SLA (Sclérose Latérale Amyotrophique), de sensibiliser le grand public et les sponsors à la cause, et ainsi d'**apporter une aide financière substantielle** à ladite association pour venir en aide aux malades et soutenir la recherche.

Cette manifestation sportive prévoit le déroulement de 3 épreuves:

- une course à pied (trail) sur le littoral
- une épreuve de natation en mer
- un parcours de vélo sur route (cyclo-tourisme)

Il y aura la possibilité d'effectuer les trois épreuves (**Grand Défi**).

Les parcours du trail sur le littoral seront également ouverts aux randonneurs.

L'inscription aux épreuves implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de toutes les consignes et recommandations qui en découlent. Les épreuves libres sont ouvertes à tous, les courses chronométrées aux licenciés et ceux justifiant d'un certificat médical, à partir de 16 ans pour le trail, 20 ans pour les participants aux trois épreuves.

Article 2 : EPREUVES

Au choix, les participants pourront opter pour une catégorie spécifique.

Un classement sera effectué pour les :

Cat. 1 : Trail (9,5 km) / Natation (1,5 km) / Cyclisme (28 km) = **Grand Défi**

Cat. 2 : Trail long (14 km - 318m dénivelé)

Cat. 3 : Trail court 1 (8,3 km - 192m dénivelé)

Cat. 4 : Trail court 2 (6.9km - 156m dénivelé)

Epreuves libres non chronométrées :

Cat. 5 : Natation (1,5 km)

Cat. 6 : Cyclisme (31 km)

Cat. 7 : Marche (parcours divers)



2.1 Lieu de rendez -vous : Inscriptions / Remise des dossards

Espace Loisirs, rue val de Pintes, Port-Vendres (à côté de la gare SNCF)

Samedi 28.09.2024 de 14h à 18h

Dimanche 29.09.2024 à partir de 7h (clôture des inscriptions 8h)

La remise des **dossards** se fera sur présentation des documents suivants :

- Dossier d'inscription
- Pièce d'identité
- Licence ou certificat médical datant de moins d'un an
- Mise à jour du paiement des frais d'inscriptions

→ Les inscriptions « *dernières minutes* » pourront se faire selon les places disponibles.
Il est recommandé de se renseigner avant.

2.2 Départ / Arrivée / Barrière horaire

2.21 TRAIL (voir plan et détails annexes 1)

- Les départs à partir de l'Espace Loisirs de Port-Vendres seront fixés aux heures précises :
9 H : Départ Cat. **1** (9,5 km), Cat. **2** (14 km) Cat. **3** (8,3 km) **confondues**
- L'arrivée : plage de Baux à Port-Vendres, (Cat. **1**) lieu de départ pour l'épreuve de natation.
- Barrière horaire (Cat. **1**) 2H30 (dernier coureur Cat 1 : **11H30** à Baux)
- L'arrivée : à l'Espace Loisirs de Port-Vendres, pour :
- Barrière horaire (Cat. **3**) 2H30 (dernier coureur Cat 3 : **11H30**)
- Barrière horaire (Cat. **2**) 3H30 (dernier coureur Cat 2 : **12H30**)
- **10 H : Départ** Cat. **4** (6.9 km),
- Barrière horaire (Cat. **4**) 2H30 (dernier coureur Cat 4 : **11H30**)

2.22 MARCHÉ (voir plan et détails annexes 1)

Pour les randonneurs (cat. **7**)

- Les départs à partir de l'Espace Loisirs à Port-Vendres :
9 H 15 Départ (randos vers le littoral) **clôture 10 H 30**
10 H 15 Départ , (randos vers les quais) **clôture 10 H 30**
- L'arrivée : (jusqu'à **16 H**) Espace Loisirs à Port-Vendres

2.23 NATATION 1,5 km nage en mer (voir plan et détails annexe 2)

- Les nageurs (épreuve non chronométrée) Cat. **5** , devront se rendre à la plage de Baux par leurs propres moyens.
→ **10 H: Départ** natation Cat. **5** , **clôture 11H30**
arrivée à Collioure, plage du Boutigue , 10H30 à 13H



Départ Cat. 1 Les 1ers du **Grand défi** arriveront vers **10 H** environ, selon l'ordre d'arrivée du Trail 9,5 km , les derniers vers **11H30**

- L'arrivée se fera sur la plage du Boutigue à Collioure, lieu de départ pour l'épreuve de cyclisme.
- Barrière horaire 1H30 (dernier nageur Cat. 1 : **13H**)

2.24 CYCLISME 30 km, dénivelé 800m, vélo de route (voir plan et détails annexe 3)

- **10 H : Départ** Cat. 6 (cyclo-tourisme) de Port-Vendres, Espace loisir, **clôture 12H**
 - L'arrivée se fera à Port-Vendres, Espace Loisirs, val de pintes.
 -
- À partir de **11H** environ, selon ordre d'arrivée : **Départ** Cat. 1 (*Grand Défi*)
 - Ils sortiront de l'eau à la plage du Boutigue à Collioure (Hôtel Triton)
 - En face, sur le parking, le parc à vélo, et plus loin le départ cyclisme : Rue de la démocratie en face de la Tour d'Avall. Puis circuit vélo de route, 28 km, dénivelé 800m (voir plan et détails annexe 3) jusqu'à Port-Vendres, Espace Loisirs, val de pintes.
 - 1ers arrivés Cat. 1, **12H30** (environ)
 - Attention : les participants de cette épreuve chronométrée devront, pour des raisons de sécurité, s'arrêter, descendre du vélo, qu'un aide parquera, et **franchir la ligne d'arrivée et le point de chronométrage à pied** .
 - Barrière horaire 3H (dernier cycliste Cat. 1 : **15H30**)

2.3 Transferts / Navettes

A l'Espace Loisirs de Port-Vendres, les concurrents (Cat. 1) remettront un sac numéroté et étiqueté (**non fourni** par l'organisateur) comprenant les effets vestimentaires seulement utiles à / ou aux épreuves suivantes (max. 5 kg). L'organisateur se décharge de toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objets de valeur.

Une navette les emmènera à :

- la plage de Baux (Port-Vendres) dans un espace gardé.

Les participants au *Grand Défi* retireront leur sac, se changeront et y remettront les effets superflus. Les autres nageurs (Cat. 2) pourront venir par leurs propres moyens ou avec la navette venant de l'espace Loisir avec leur sac qui sera ensuite transféré à :

- la plage du Boutigue (Collioure) dans un espace gardé.

Une navette ramènera les nageurs à Port-Vendres, plage de Baux, ou/et à l'espace loisir.

→ Un concurrent qui utilise un autre moyen de transfert que celui mis à la disposition par l'organisateur agit sous sa propre responsabilité.



→ Les vélos (Cat. 1) ne seront **pas** ramenés ou transférés par l'organisateur. Ils devront être mis en place à temps avec casques, gants, chaussures... (à partir de 7h le dimanche matin) au parking de Collioure dans un espace gardé et surveillé (jusqu'à 12 H), près de la ligne de départ.

2.4 Barrières horaires

Il est établi une barrière horaire pour chacune des épreuves chronométrées :

- 2H30 pour les Trails courts (6.9, 8.3, 9.5 km)
- 3H30 pour le Trail long (14 km)
- 1H30 pour la Natation
- 3H pour le Cyclisme

Passé ces délais les concurrents seront mis hors course par les organisateurs. Tout coureur mis hors course devra rejoindre le poste de contrôle le plus proche ou l'arrivée de l'épreuve. Une navette pourra le ramener au point de départ, centre de Loisir Port-Vendres.

2.5 Podium

Une distribution des prix aura lieu vers 16 H, à L'espace Loisir, Arrivée des cyclistes et lieu de rassemblement de tous les participants.

Seront récompensés les 3 premiers au scratch de chaque épreuve : Cat. 1, Cat. 2, Cat. 3, Cat. 4.

Les 1ers des différentes catégories, féminines, vétérans, auront également un prix.

Une buvette avec restauration sera ouverte à tous, des espaces « piques niques » mis à disposition.

Article 3 : ENGAGEMENT DES CONCURRENTS

En s'inscrivant à l'épreuve les concurrents s'engagent au respect:

- des personnes, de soi, des autres, en ne s'autorisant aucune forme de triche,
- de l'organisation, des bénévoles, des partenaires, et de la population locale,
- du code de la route lors des sections urbaines du parcours,
- de la nature, faune et flore, ne rien jeter,
- du protocole sanitaire de la manifestation.

Article 4 : CONDITIONS GENERALES (pour les épreuves chronométrées)

4.1 Autosuffisance

La course se déroule sur le principe de l'autosuffisance et impose aux concurrents une certaine autonomie. Toute personne sans dossard n'a pas le droit d'accompagner un participant.

4.2 Ravitaillement et bases de vie

Des postes de ravitaillement (liquide et / ou solide) sont répartis sur l'ensemble des parcours:



Au cap Béar pour le trail, terrasse de Madeloc pour les cyclistes et aux points relais, plage de Baux à Port-Vendres, du Boutigue à Collioure, où on trouvera également des services médicaux du type « premiers secours ». A ces points une assistance personnelle peut-être apportée.

4.3 Abandon et rapatriement

Sauf blessure, un concurrent ne doit pas abandonner ailleurs que sur 1 point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable qui invalide définitivement son dossard. Son rapatriement sera décidé avec le responsable; l'organisateur s'engage à rapatrier les coureurs en fonction des heures de passage du véhicule prévu à cet effet. Pour les nageurs, les sauveteurs agréés viendront avec leurs canots au secours des nageurs en détresse. Tout nageur ramené en barque sera considéré comme abandon. Un concurrent ayant abandonné lors d'une épreuve ne pourra plus repartir dans une autre (pour les participants du *Grand Défi*).

4.4 Matériel obligatoire / autorisé / refusé

4.41 Trail :

- Tenue de course conventionnelle
- Bâtons de marches autorisés, mais le concurrent sera dans l'obligation de les garder jusqu'à l'arrivée. Interdit de les laisser sur le terrain.

4.42 Natation :

- Bonnet de bain
- Combinaison obligatoire si la température de l'eau est en dessous de 18°
- Interdit pour les participants au *Grand Défi*: palmes, tuba, matériel gonflable

4.43 Cyclisme :

- Vélo de route, en bon état de fonctionnement
- Casque, gants, obligatoires
- Assistance électrique uniquement pour la cyclo-tourisme (Cat. 5)

4.5 Disqualification

- absence de matériel obligatoire de sécurité
- non-respect du parcours balisé, de la ligne de départ / arrivée
- absence du dossard ou bonnet de bain (pour le repérage)
- aide d'une personne extérieure, utilisation d'un moyen de propulsion...
- pointage au-delà des barrières horaires
- pollution ou dégradation du site (ne rien jeter)
- insultes ou menaces à l'égard des membres de l'organisation
- état physique ou psychique du concurrent inadapté à la poursuite de l'épreuve
- drogue, alcool, dopage interdit (contrôles possibles)



La responsabilité de l'association sera dérogée après un abandon ou une disqualification par l'organisation.

4.6 Droits à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant et après l'épreuve, comme il renonce à tout recours contre l'organisateur pour l'utilisation faite de son image. L'organisateur est propriétaire des droits d'exploitation de l'image de cette manifestation, notamment par diffusion clichés photographiques et vidéos.

4.7 Consignes de sécurité sur le parcours

A tout moment les concurrents devront être reconnaissables par leur dossard (une couleur par catégorie) numéroté et placé de façon visible en face avant pour les coureurs, plaque fixée à l'avant du vélo, bonnet de bain pour les nageurs.

Des points de secours seront répartis tout au long du parcours sur les points de ravitaillement.

Une équipe médicale sera présente durant toute la durée des épreuves.

Un service ambulancier mis à disposition pourra intervenir d'urgence à tout moment.

Des secouristes agréés surveilleront l'épreuve maritime.

Chaque concurrent doit porter assistance à toute personne en danger, et prévenir si besoin les secours. De même que les bénévoles et signaleurs de l'association, qui seront reliés aux services d'urgence.

La gendarmerie et la police municipale sera présente aux points stratégiques urbains et voie publique.

4.8 Assurance

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile, conformément à la loi, pour la durée de l'épreuve. Il incombe aux participants d'être en possession d'une assurance personnelle.

4.9 Modification du parcours / annulation de la course

L'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables, les départs peuvent être reportés ou annulés pour des raisons de sécurité, cela pour une ou plusieurs épreuves.

L'organisateur se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.



Article 5 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Inscriptions en ligne sur le site du chronométreur www.ats-sport.com se reporter aux documents des modalités d'inscriptions.

Pour valider son inscription, le participant devra joindre au fichier ses coordonnées et le choix de l'épreuve choisie.

Pour les participants au *Grand Défi*, et aux épreuves chronométrées, un certificat médical conforme datant de moins d'un an, ou licence FFA valide.

Le règlement se fera en ligne à l'ordre de SLA Laissez-la 66, par virement bancaire (Cf RIB) de :

- 25 Euros : Épreuves chronométrées du *Grand Défi*
- 20 Euros : Épreuve libre: Cyclotourisme 30 km
- 20 Euros : Épreuve chronométrée trail long
- 15 Euros : Épreuve libre (natation)
- 10 Euros : Épreuve chronométrée trails courts
- 5 Euros : Randonnées

Inscriptions et paiement sur place pour les randonneurs, également pour les " dernières minutes" en fonction des places encore disponibles.

5.1 Modification d'une inscription

- Il est possible d'opter pour une autre catégorie dans la mesure des places encore disponibles, moyennant un supplément s'il y a lieu, le surplus ne sera pas remboursé.
- L'échange d'une inscription ou d'un dossard à autrui n'est pas toléré.

5.2 Annulation d'une inscription par le concurrent :

Seuls seront pris en compte les cas, et remboursés pour les causes suivantes :

- accident, hospitalisation ou maladie grave survenue après l'inscription, mettant le concurrent hors d'état de participer à la course (présenter un justificatif)
- décès atteignant conjoint, ascendants, descendants (présenter un certificat)

5.3 Annulation de la manifestation (confirmée avant le 15 septembre 2024)

Si annulation pour des raisons exceptionnelles (cas de force majeure, catastrophe naturelle, épidémie, confinement, interdiction de la préfecture), les frais d'inscriptions seront remboursés.

Pas de remboursement pour une annulation la veille, le jour ou pendant l'événement.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses sans restriction.